

Réserver une salle municipale

Pour toute réservation , merci de contacter la
mairie

Salle pouvant accueillir 100 personnes assises et 150 personnes debout

Préparer ma démarche

Quand effectuer la démarche

Les réservations sont ouvertes dès septembre 2021 pour l'année 2022

Les tarifs vous seront communiqués en mairie

Pièces justificatives à fournir

les particuliers :

- une attestation de responsabilité civile
- un chèque d'arrhes d'un montant de 30% de la location

- **Pour les associations :**
- convention annuelle avec tacite reconduction

Annulation

L'annulation doit être demandée au plus tard 30 jours avant le jour de l'événement, par le demandeur sinon le montant intégral des arrhes sera retenu.